

Règlement du Cegid Hackathon 2022

Article 1 – Organisation

La société Cegid, SAS, dont le siège social est situé 52 Quai Paul Sédallian, 69279 Lyon Cedex 09, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon, sous le numéro 410 218 010, (l'«Organisateur») - organise du mardi 28 juin 2022 à 13h, au mercredi 29 juin 2022 à 16h30 un jeu-concours intitulé Cegid Hackathon 2022 ci-après dénommé «Hackathon».

Le sponsor est Geoffrey Janvier (ci-après, le « Sponsor »).

L'équipe organisatrice comprend :

- Clément Dungler pour la coordination de l'évènement sur le site de Nantes,
 - Davy Dauvergne et Frédéric Bornuat pour la coordination de l'évènement sur le site de Lyon Vaise,
 - Maxime Delcher et Orianne Iwanow pour la coordination de l'évènement sur le site de Boulogne-Billancourt,
 - Sophie Saint-Germain et Ines Couly pour la coordination de l'évènement sur le site de Madrid,
 - Fanny Chieng pour la coordination globale du projet Hackathon,
 - Baptiste Couavoux et Kevin Ferreira pour le support logiciel et d'environnement de développement,
 - Stéphanie Biabaut pour la communication interne,
 - Ida Parzanese pour le support à l'organisation de l'évènement
 - Marion Bulliffon Sacchetti pour le support sur les modalités RH
- (ci-après, l'« Equipe Organisatrice »).

Le jury sera composé du Sponsor, de membres de l'Equipe Organisatrice, et des collaborateurs de Cegid (ci-après dénommé le « Jury »).

Article 2 – Objet

2.1 But

L'Organisateur a pour volonté de promouvoir l'innovation utile et de tous. A ce titre, l'ensemble des collaborateurs de Cegid sont invités à participer à cet événement de 24h pour mettre leur créativité à l'œuvre.

2.2 Thème

Pour cette édition, le thème du hackathon est **EXPERIENCE**

Une journée dédiée à la conception d'une meilleure expérience avec et au sein de Cegid !

En mettant l'accent sur les thèmes de la personnalisation, de l'expérience, du libre-service, de la collaboration et de l'efficacité, votre mission est d'améliorer nos pratiques internes, de renforcer

l'engagement des clients et des employés et, en fin de compte, d'offrir une expérience client agréable de bout en bout.

Quelques questions que vous pourriez vous poser pour définir votre projet :

- Comment créer un accès plus simple et plus rapide à Cegid et à ses services ?
- Comment puis-je permettre à nos utilisateurs/clients/prospects de mieux comprendre notre produit et la valeur qu'il apporte ?
- Quelle est la chose dont nos clients ont le plus besoin ?
- Comment insuffler une culture de l'expérience client à l'échelle de l'entreprise, tirer parti des connaissances des clients et rationaliser les opérations internes pour mieux répondre aux attentes des clients au quotidien ?
- Quelles nouvelles technologies, bibliothèques, méthodes de travail peuvent amener l'expérience développeur à un niveau supérieur afin d'augmenter la vitesse, la qualité, l'accessibilité... qui profite directement à nos utilisateurs finaux ?
- Comment transformer Cegid, tant au profit des collaborateurs eux-mêmes que de nos clients ?

Les projets proposés devront être dans le thème du hackathon.

2.3 Participation, inscription et sélection

L'Organisateur propose donc à tout collaborateur Cegid de concevoir un projet sur le thème du hackathon.

Chaque collaborateur pourra s'inscrire au hackathon :

- Soit en proposant un projet dans le thème du hackathon permettant de composer une équipe
- Soit en rejoignant une équipe existante

Les capacités d'accueil du hackathon est limité comme suit :

- Le site de Boulogne peut accueillir jusqu'à 48 participants
- Le site de Nantes peut accueillir jusqu'à 48 participants
- Le site de Lyon peut accueillir jusqu'à 48 participants
- Le site de Madrid peut accueillir jusqu'à 24 participants

Les premiers inscrits seront réputés sélectionnés sous réserve que leur composition d'équipe soit conforme aux règles en vigueur et que le projet proposé soit validé par le comité d'organisation.

Le comité d'organisation informera les participants de la validation de leur inscription.

2.4 Composition des équipes

Chaque équipe sera composée de 6 collaborateurs.

Chaque équipe ne pourra être composée de plus de :

- 2 développeurs
- 1 UX/UI designer

- 1 data scientist

Tout profil est le bienvenu et peut apporter sa pierre à l'édifice !

2.5 Déroulement et livrables du Hackathon

Chaque équipe disposera de 24 heures pour concevoir et matérialiser son projet.

Les livrables attendus du projet seront de 2 types :

- Résumé du projet : problème, solution, données utilisées, technologie employée, profil utilisateur (persona), marché cible... Nous recommandons 1 slide avec le « Lean startup Canvas »
- Prototype/Maquette fonctionnel faisant appel à un langage de développement et/ou exploitant un algorithme et/ou utilisant des applications existantes, dont le code source devra être déposé sur Azure DevOps Repo.

Le projet sera soutenu lors d'un pitch de 5 minutes devant le jury et les participants au hackathon.

Le pitch devra être fait en anglais.

2.6 Lauréats & Prix

Le jury sélectionnera les équipes lauréates sur la base des critères suivants :

- Pertinence du projet au regard du thème « Experience »
- Caractère innovant, créatif, et originalité du projet
- Potentiel de valorisation des données de Cegid
- Faisabilité du projet et capacité à être rapidement opérationnel
- Qualité du Pitch (clarté, dynamisme, originalité)
- Diversité de l'équipe (interfonctionnelle)

Les équipes lauréates seront primées (Une même équipe ne peut recevoir qu'un seul prix attribué par le jury) :

- Le premier prix est l'allocation d'une Squad pour 6 mois pour construire le MVP du projet et une carte Amazon d'une valeur de **300€** pour chaque participant
- Le second prix est une carte Amazon d'une valeur de **200€** pour chaque participant
- Le troisième prix est une carte Amazon d'une valeur de **100€** pour chaque participant
- Le prix spécial du Jury est une carte Amazon d'une valeur de **50€** pour chaque participant

L'évaluation de la Proposition portera aussi bien sur la pertinence du projet que sur la qualité de la réalisation (ci-après dénommé le « Proposition »).

Article 3 – Calendrier

Tout collaborateur Cegid souhaitant participer au Hackathon est tenu de respecter les échéances calendaires ci-dessous énoncées afin que sa Proposition soit effectivement prise en compte dans le cadre du Hackathon.

- 26 Avril 2022 :
Communication « Save the date » par email envoyée à tous les collaborateurs Cegid (en français, anglais et espagnol).
- 13 Mai 2022 :
Ouverture des inscriptions et communication du présent règlement - Les collaborateurs procédant à leur inscription conformément aux modalités du présent règlement seront ci-après dénommés « Candidats ».
- 31 Mai 2022 :
Clôture des inscriptions sur l'outil Inwink.
- 10 Juin 2022 :
Sélection des participants parmi les Candidats par le Jury (dans la limite des participants définis par site) – les candidats sélectionnés seront ci-après dénommés « Participants ».
- 28 et 29 Juin 2022 :
Événement Hackathon de 13h00, le mardi 28 juin au mercredi 29 juin, à 16h30
- 29 juin 2022 :
sélection des vainqueurs du Hackathon parmi les Participants par le Jury (ci-après dénommés les « Gagnants ») selon les modalités de l'article 2 du présent règlement.

Article 4 – Lieux

L'événement Hackathon des 28 et 29 juin 2022 aura lieu simultanément sur les différents sites Cegid de :

- Boulogne-Billancourt
- Nantes
- Lyon Vaise
- Madrid

Ci-après les « Sites de déroulement ».

Les collaborateurs basés sur les Sites de déroulement doivent obligatoirement participer aux épreuves sur leur site de rattachement.

Les collaborateurs basés sur d'autres sites seront accueillis :

- De Etats-Unis, Canada, Chine, Belgique, Londres, Maurice, Tunis, Roubaix, Bordeaux, Saint-Avertin, Paris Astorg, Paris Poliveau, Rueil-Malmaison, à Boulogne-Billancourt
- De Rennes, Loudun, Betton, à Nantes
- De Italie, Aix-en-Provence, Roanne, Aurillac, Antibes, Besançon, Cournon, Sausheim, Toulouse, à Lyon Vaise
- De Portugal, Mexique, Chili, Colombie, Argentine, Pérou, à Madrid

Les transports et l'hébergement des collaborateurs situés sur d'autres sites vers le Site de déroulement correspondant seront pris en charge par Cegid avec justification des frais.

Article 5 – Agenda

Jour #1 (28 Juin)		Jour #2 (29 Juin)	
13h à 13h30	Intervention du Sponsor pour lancer l'événement et de présenter les équipes participantes	13h30	Fin du Hackathon !
13h30	Démarrage du Hackathon !	13h30 – 16h30	Présentation des projets au Jury (restauration offerte) et remise des prix
Tout le long du hackathon	Activités, restauration offerte	16h30	Fin de l'événement

Article 6 - Logistique

6.1. Lieux

Les Kick-off / démo / restauration et activités du Hackathon se dérouleront dans :

- La cafétéria (RDC) à Boulogne-Billancourt
- La salle Agora (dernière étage) à Nantes
- « Salle à confirmer » à Lyon Vaise
- « Salle à confirmer » à Madrid

Les Participants s'installeront en équipe au sein des différents open-space / zones qui leur seront affectées par l'équipe d'organisation.

6.2. Durée

L'événement aura lieu du Mardi 28 Juin, à partir de 13H au Mercredi 29 Juin jusqu'à 16h30.

Le reste de l'après-midi du 29 Juin sera accordé comme repos aux Participants, à condition d'avoir fait acte de présence durant l'ensemble de l'événement selon les horaires tels que précédemment mentionnés, en guise d'encouragement par Cegid.

6.3. Matériel

Cegid fournira les salles de réunion, les prises électriques et le réseau wifi aux Participants.

Chaque Participant :

- Basé sur le Site de déroulement :
 - o Viendra avec son PC mobile (et les périphériques nécessaires) s'il en dispose

- Sinon, transportera son PC fixe (et les périphériques nécessaires) dans la salle de réunion qui lui sera affectée, au matin du 28 Juin 2022. Il pourra requérir l'aide des membres de l'Equipe Organisatrice.
- Basé sur un site différent du site du Site de déroulement :
 - Viendra avec son PC mobile (et les périphériques nécessaires) s'il en dispose
 - Sinon, se verra prêté un PC par Cegid (avec les périphériques nécessaires) durant la durée de l'épreuve

Article 7 - Confidentialité

Le Participant reconnaît le caractère confidentiel de toutes les informations et documents qui lui sont transmis dans le cadre du déroulement du Hackathon.

Pendant toute la durée du Hackathon et pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de démarrage du Hackathon, le Participant s'interdit d'utiliser ou de communiquer à des tiers, sans avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite de Cegid, directement ou indirectement, tout ou partie des informations qui lui auraient été communiquées par Cegid, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

Le Participant s'engage, sur simple demande de Cegid, à lui remettre tout document contenant des informations confidentielles ou mises à la disposition du Participant dans le cadre du déroulement du Hackathon.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Les Participants cèdent leurs droits de propriété intellectuelle sur les Propositions et tout prototypes réalisés dans le cadre du Hackathon à Cegid.

Chaque Participant accepte d'être médiatisé par Cegid (book, site internet, supports de communication interne et externe etc.).

Article 9 - Indemnisation

Tout Participant renonce à prétendre à une quelconque indemnisation auprès de Cegid du fait de sa participation au Hackathon, excepté :

- le transport et l'hébergement pour les collaborateurs basés sur d'autres sites que les Sites de déroulement ;
- les boissons et repas qui seront fournis par Cegid pendant toute la durée du Hackathon.

Article 10 - Modification, interruption ou annulation

Cegid se réserve le droit, dans l'éventualité d'un cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Hackathon ou certaines de ses phases, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Dans ce cas, Cegid s'engage à le notifier aux Participants par tout moyen approprié (notamment courrier électronique et/ou par publication sur les sites) et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables. Le Participant pourra notifier à Cegid son refus des nouvelles règles applicables, auquel cas il sera exclu de la participation au Hackathon, ce qu'il accepte expressément. A défaut d'avoir notifié un tel refus dans un délai de 72 heures à l'Organisateur, le Participant sera réputé avoir accepté les nouvelles règles applicables.

En cas de modification, annulation, interruption, réduction ou extension de la durée du Hackathon, la responsabilité de Cegid ne pourra être engagée et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

Article 11 - Contact

L'Equipe Organisatrice est joignable par mail à contact-hack22@cegid.com.